



CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À MIAMI

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL CONSULAIRE

DU JEUDI 30 AVRIL 2015

TENUE AVANT LA REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE
EN FORMATION BOURSES SCOLAIRES

Étaient présents :

- M. Philippe LÉTRILLIART, consul général, président
- Mme Nicole HIRSH, conseiller consulaire
- M. Franck BONDRILLE, conseiller consulaire
- M. Jacques BRION, conseiller consulaire
- M. Xavier CAPDEVIELLE, conseiller consulaire, vice-président

Mme Karine AUMONT, consule-adjointe, chef de chancellerie, a été désignée comme secrétaire de réunion par le président.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1 – Rôle et prérogatives des conseillers consulaires lors des visites de parlementaires dans la circonscription.

2 – Information des conseillers consulaires par le consulat des décisions de l'administration sur des sujets touchant directement nos compatriotes ou les intérêts français dans la circonscription.

3 – Position du consulat vis-à-vis des associations reconnues d'utilité publique.

Le consul général, président du conseil consulaire, a ouvert la séance à 10h10 en remerciant les membres de leur présence.

Les points de l'ordre du jour ont été abordés.

Sur les points évoqués, le consul général a présenté en préambule son interprétation de la notion de compétence du conseil consulaire en se référant à l'article 3 de la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013.

1 - Rôle et prérogatives des conseillers consulaires lors des visites de parlementaires dans la circonscription.

Le consul général a rappelé la teneur de l'article 26 du décret 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseillers consulaires, à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres.

Les conseillers consulaires ont indiqué souhaiter être associés de manière plus importante aux différentes séquences des visites parlementaires et officielles.

Le consul général a fait un point d'information sur les visites officielles et parlementaires à venir dans le cadre du symposium des CCEF et évoqué les séquences auxquelles seront conviés les conseillers consulaires.

Enfin, les cartes de conseillers consulaires ont été remises aux conseillers.

2 - Information des conseillers consulaires par le consulat des décisions de l'administration sur des sujets touchant directement nos compatriotes ou les intérêts français dans la circonscription.

Le vice-président du conseil consulaire a indiqué souhaiter être informé des décisions de l'administration pouvant impacter la communauté française locale dans les domaines d'intérêt du conseil consulaire, en particulier l'éducation. Le consul général a indiqué que les conseillers consulaires seraient effectivement informés des décisions prises dans les domaines qui intéressent directement leur action.

3 – Position du consulat vis-à-vis des associations reconnues d'utilité publique.

Le consul général a rappelé que la position adoptée est une position d'égalité stricte, de neutralité et de réserve.

Le vice-président du conseil consulaire a précisé que cette demande concernait la visibilité des associations d'utilité publique sur le site internet du consulat et qu'il souhaitait qu'elle soit plus importante.

La séance est levée à 10 h 50.

Philippe LÉTRILLIART

Nicole HIRSH

Franck BONDRILLE

Jacques BRION

Xavier CAPDEVIELLE